

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villers Saint Frambourg légalement convoqué le vingt-sept mai deux mil quatorze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NOCTON, Maire.

Etaient présents : Mme BALANDRA – M. LECLERE

Adjoints au Maire

Mmes de LAPLAGNOLLE – KIELIGER – LEBORGNE – PERON-LECLERCQ – UKISHIMA

MM. DARRAS – DETIENNE – GENDROT

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. CLEREL à M. LECLERE, M. CRANE à M. NOCTON, M. MADELAINE à M. GENDROT, Mme MAGNIER à Mme de LAPLAGNOLLE

a été élue secrétaire de séance : Mme Malia UKISHIMA



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 07 avril 2014.
3. **ILEP – Périscolaire/restauration scolaire**
Association ILEP – DSP - AVENANT n° 2 du 01/01/201 au 31/12/2014
4. **ECOLE – PÉRI-ÉDUCATIF**
Création d'un poste d'animateur en CDD
5. **Indemnité représentative de logement des instituteurs** : exercice 2014
6. **Indemnité de Conseil alloué au Comptable du Trésor**
7. Questions diverses



POINT 1

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Malia UKISHIMA en qualité de secrétaire de séance.

POINT 2

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2014

Chaque Conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte rendu de la séance qui est approuvé à l'unanimité.

POINT 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par un vote à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'affermage 2013-2017 signée avec l'association ILEP afin de majorer le montant de la participation communale au budget de l'ILEP (4 644,81 euros), du fait d'un manque à gagner engendré par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Cf. délibération en annexe

POINT 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par un vote à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste permanent d'animation en Arts Plastiques à compter du 3 septembre 2014, dans le cadre de la mise en place d'un programme péri-éducatif.

Cf. délibération en annexe

POINT 5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par un vote à l'unanimité, de retenir le taux de progression relative à l'indemnité représentative de logement des instituteurs, à savoir 1,3 %.

Cf. délibération en annexe

POINT 6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par un vote à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil et d'assistance alloué au Comptable du Trésor au taux de 100%, ainsi qu'une indemnité de confection de documents, et ce pour la durée du présent mandat municipal.

Cf. délibération en annexe

POINT 7

Questions diverses

1. Monsieur Emeric DARRAS dépose une demande écrite en date du 2 juin 2014 pour bénéficier d'un dégrèvement de la taxe foncière (part communale) sur le foncier non-bâti accordé aux jeunes agriculteurs dans le cadre de leur nouvelle installation. Après consultation de la délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2009, le Maire accorde à Monsieur Emeric DARRAS l'autorisation de dépôt de sa demande auprès du service foncier du centre des finances publiques.
2. Travaux d'entretien de la chaussée – Monsieur Charles LECLERE a présenté aux membres du Conseil le devis « nids de poule » établi par la COLAS couvrant l'ensemble des chaussées de la Commune et s'élevant à un montant de 9 837 euros H.T. S'agissant de travaux d'entretien récurrents, ledit montant a été provisionné dans le dernier budget et il sera procédé auxdits travaux.
3. Mandats auprès de l'ADTO – A la suite de la réunion publique du 16 mai dernier, Mr le Maire a mandaté l'ADTO pour réaliser une étude de synthèse comparative (chiffrage 2005 et 2012) sur l'assainissement non-collectif versus collectif pour les 257 foyers communaux concernés, ainsi qu'un cahier des charges pour le traitement des eaux pluviales pour l'ensemble de la commune.
4. A la suite des violents orages de juin 2013 et des nombreux dégâts des eaux subis par certains habitants de la rue Vieille de Pont, la compagnie d'assurance d'un administré réclame un dommage mobilier à la Commune à hauteur d'environ 6 500 euros. Monsieur Laurent NOCTON contestera cette demande par écrit.
5. Monsieur Charles LECLERE informe le Conseil qu'un devis forfaitaire pour une étude d'évacuation des eaux pluviales de la rue de la Croix Dupille, a été commandé au Cabinet Pomerol (hydrogéologie) et reste en attente de réalisation. Ledit cabinet avait notamment réalisé des études relatives au nouveau forage. Il a été décidé que la Mairie reprendrait contact avec le Cabinet Pomerol une fois en possession du cahier des charges commandé auprès de l'ADTO sur l'évacuation des eaux pluviales.

6. Discussion sur l'évacuation des eaux pluviales – ont été évoqués : fossés de capacité insuffisante, rigoles trop peu nombreuses, installation de buses, plantation de haies et création de bandes enherbées, curage des fossés après les récoltes, etc. Monsieur Emeric DARRAS propose au Conseil de prendre connaissance (sur plan) des ouvrages et travaux réalisés par les agriculteurs et qui ont été consignés au PLU lors d'une réunion à prévoir. Pour mémoire : les agriculteurs du village prévoient une réunion d'assolement au mois de juin pour les cultures de l'année suivante.
7. Travaux de consolidation du pont-fossé de la route D932 (La Roue Qui Tourne) – Le Conseil Général a informé la Commune des travaux de consolidation de la voûte et d'installation d'un garde-corps métallique qui seront entrepris. Lesdits travaux seront financés par le Conseil Général. Il a été envisagé de décaisser une partie de l'enrobé des deux côtés de la route pour créer des espaces « pelouse ». L'affaire est renvoyée à la Commission des Travaux ; une délibération devra être prise d'ici août 2014, date de début des travaux.
8. Le car scolaire ne respecte pas l'interdiction de s'arrêter et de manœuvrer au carrefour devant la Mairie. Madame Claudine BALANDRA contactera Oise-Mobilité, puisque la circulaire émise par Keolis ne suffit pas à remédier à ce problème.
9. l'ILEP a demandé à la Commune un lieu de stockage pour du matériel (jeux d'extérieur), Mme Catherine LECLERCQ propose l'utilisation temporaire du garage du presbytère lorsque celui-ci sera disponible.
10. Loxam et commande de mobilier pour la classe des CE2, CM1 et CM2 – un quatrième module sera posé au mois de juillet afin d'accueillir les 24 élèves de CE2, CM1 et CM2 à la rentrée prochaine. L'installation d'un climatiseur réversible est problématique ; il a donc été décidé de renforcer le système électrique pour le chauffage. Le déplacement du tableau électrique, suite au changement d'orientation de la salle de classe, a été chiffré à 300 euros T.T.C. Madame Sandrine PABOEUF, maîtresse des CE2, CM1 et CM2 a soumis une demande pour commander de nouvelles tables, chaises et tableaux blancs muraux.
11. Brocante de Villers St Frambourg – Madame Anne BASTARD souhaiterait que plusieurs membres du Conseil participent à l'organisation de la brocante devant se tenir le 15 juin prochain, notamment pour la circulation des riverains.
12. Journée sportive et Forum des associations – Madame Malia UKISHIMA a soumis l'idée de regrouper la Journée Sportive du 6 septembre prochain avec le Forum des Associations afin que chaque manifestation bénéficie du trafic de l'autre. La proposition doit être soumise aux associations.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire
Laurent NOCTON

La Secrétaire de Séance
Mme Malia UKISHIMA

Signé

Signé